



Représentation de chèque

Par **Mickael0406**, le **29/10/2016** à **14:07**

Bonjour.

Pouvez vous me dire combien de fois un chèque sans provision eut être représenter. Ma conseillère bancaire présente 2 chèque tous les mois depuis 4 mois ce qui me bouffe mon pôle emploi et me laisse avec moins de 200euro pour vivre.

Merci à vous

Par **youris**, le **29/10/2016** à **14:28**

bonjour,

à ma connaissance, je ne suis pas certain qu'il existe une limite pour le bénéficiaire de représenter son chèque plusieurs fois (peut-être 3 fois).

vous croyez que le bénéficiaire du chèque va accepter facilement de ne pas pas être payé. de présenter plusieurs un chèque sans provision va vous coûter des frais bancaires, ce qui est une petite satisfaction pour son bénéficiaire impayé.

par contre, votre banque risque de demander votre inscription au fichier central des chèques de la banque de france.

salutations